

LES STATUTS D'ENGAGEMENT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Régulière ou régulier
- Remplaçante ou remplaçant
- Surnuméraire

CONVENTION POUR FRANCOPHONES 2015-2020

? = Interprétation à vérifier	! = Vérifier la pratique de la CS
N/A = Non applicable	LNT = Loi sur les normes du travail

RÉGULIÈRE OU RÉGULIER				
SUJET	35 HEURES	26 ¼ À 35 H.	T. PARTIEL (- 26 ¼ H.)	ARTICLE OU CLAUSE
RÉMUNÉRATION				
VERSEMENT DU SALAIRE	Échelle annuelle /260,9	Prorata	Prorata	6-1.00 / 6-11.00
CLASSEMENT EXPÉRIENCE + SCOLARITÉ	OUI À l'engagement	OUI À l'engagement	OUI À l'engagement	6-3.00 à 6-7.00 2-1.05
AVANCEMENT ÉCHELON	OUI	OUI	OUI	6-10.00
RÉGIME D'EMPLOI				
CONTRAT D'ENGAGEMENT	OUI	OUI	OUI	5-3.04 / 2-1.05
DURÉE DE L'ENGAGEMENT	INDÉTERMINÉE	INDÉTERMINÉE	INDÉTERMINÉE	5-1.00 / 5-3.01 / 8-1.00
PÉRIODE D'ESSAI	OUI	OUI	OUI	5-3.02
PERMANENCE	OUI	OUI	NON	5-6.02
PRIORITÉ AU POSTE RÉGULIER	N/A	N/A	OUI, à 5-2.02 d)	5-2.00 / 5-1.04 b), c)
PRIORITÉ D'ENGAGEMENT SURNUMÉRAIRE ET REMPLAÇANT	Voir entente locale	Voir entente locale	Voir entente locale	5-3.09
ANCIENNETÉ	OUI	OUI, PRORATA	OUI, PRORATA	7-1.00
RÉGIMES SOCIAUX				
ASSURANCE-SALAIRE	OUI	OUI, PRORATA	OUI, PRORATA	5-10.31
CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES	OUI	OUI, PRORATA	OUI, PRORATA	5-10.40 A)
CONGÉS DE MALADIE NON MONNAYABLES	OUI	OUI, PRORATA	OUI, PRORATA	5-10.40 B)
ASSURANCES SSQ	OUI	OUI	OUI	5-10.09 à 5-10.30
CONGÉS DE MATERNITÉ / DE PATERNITÉ	OUI	OUI	OUI	5-13.00
PROLONGATION DU CONGÉ DE MATERNITÉ OU DE PATERNITÉ	OUI	OUI	OUI	5-13.33
CONGÉS SPÉCIAUX / CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS PARENTALES	OUI	OUI	OUI	5-13.21 / 5-13.22 / 5-13.39
CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PARENTALES	OUI	OUI	OUI	7-4.07
SANTÉ / SÉCURITÉ	OUI	OUI	OUI	5-11.00
NON-DISCRIMINATION	OUI	OUI	OUI	5-14.00
MESURE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION	OUI	OUI	NON	5-18.00
AVANTAGES RELIÉS À LA PRESTATION DU TRAVAIL				
JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS	OUI	OUI, MIN. AU PRORATA	OUI MIN. AU PRORATA	7-5.00
CONGÉS SPÉCIAUX	OUI	OUI	OUI	7-4.00
CONGÉS POUR AFFAIRES PERSONNELLES	OUI	OUI	OUI	7-4.03
CONGÉ SANS TRAITEMENT	OUI	OUI	OUI	7-3.00
CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ	OUI, SI PERMANENT	OUI, SI PERMANENT	NON	7-4.09 à 7-4.18
VACANCES	OUI	OUI, PRORATA	OUI, PRORATA	7-7.00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	OUI	OUI	OUI	7-8.00
PERFECTIONNEMENT	OUI	OUI	OUI	7-10.00
TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE	OUI	OUI	OUI	8-3.00
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET CIVILE	OUI	OUI	OUI	8-7.00
EXERCICE DE LA FONCTION	OUI	OUI	OUI	8-8.00
ÉVALUATION DES ACTIVITÉS PROFESIONNELLES	OUI	OUI	OUI	8-9.00
PROCÉDURE DE GRIEF	OUI	OUI	OUI	9-0.00
DISPARITÉS RÉGIONALES	OUI	OUI	OUI	10-0.00
PARTICIPATION AU RREGOP	OUI	OUI	OUI	LOI

REMPLAÇANTE OU REMPLAÇANT					
SUJET	35 HEURES	- 35 HEURES	35 HEURES	- 35 HEURES	ARTICLE OU CLAUSE
	+ 6 MOIS		-6 MOIS		
RÉMUNÉRATION					
VERSEMENT DU SALAIRE	Échelle annuelle /260,9	Prorata	Taux horaire 1-1.41	Taux horaire 1-1.41, prorata	6-1.00 / 6-11.00
CLASSEMENT EXPÉRIENCE + SCOLARITÉ	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	6-3.00 à 6-7.00 2-1.05
AVANCEMENT ÉCHELON	OUI si en poste 01/01 ou 07/01 NON si mise à pied	OUI si en poste 01/01 ou 07/01 NON si mise à pied	NON (?)	NON (?)	6-10.00
RÉGIME D'EMPLOI					
CONTRAT OU LETTRE D'ENGAGEMENT	OUI	OUI	OUI	OUI	5-3.04 / 2-1.05
DURÉE DE L'ENGAGEMENT	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	5-1.00 / 5-3.01 / 8-1.00
PÉRIODE D'ESSAI	N/A	N/A	N/A	N/A	5-3.02
PERMANENCE	NON	NON	NON	NON	5-6.02
PRIORITÉ AU POSTE RÉGULIER	OUI, 5-2.03 d)	OUI, 5-2.03 d)	OUI, 5-2.03 d)	OUI, 5-2.03 d)	5-2.00 / 5-1.04 b), c)
PRIORITÉ D'ENGAGEMENT SURNUMÉRAIRE ET REMPLAÇANT	OUI	OUI	OUI	OUI	5-3.09
ANCIENNETÉ	OUI	OUI, Prorata	OUI	OUI, Prorata	7-1.00
RÉGIMES SOCIAUX					
ASSURANCE-SALAIRE	OUI	OUI	NON, 2-1.05 9% du salaire	NON, 2-1.05 9% du salaire	5-10.31
CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES	OUI	OUI	NON, 2-1.05	NON, 2-1.05	5-10.40 A)
CONGÉS DE MALADIE NON MONNAYABLES	NON	NON	NON	NON	5-10.40 B)
ASSURANCES SSQ	OUI	OUI	NON	NON	5-10.09 à 5-10.30
CONGÉS DE MATERNITÉ / DE PATERNITÉ	OUI	OUI	OUI, si + 3 mois, sinon LNT	OUI, si + 3 mois, sinon LNT	5-13.00
PROLONGATION DU CONGÉ DE MATERNITÉ OU DE PATERNITÉ	5-13.33 a) seulement	5-13.33 a) seulement	OUI, en principe	OUI, en principe	5-13.33
CONGÉS SPÉCIAUX / CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS PARENTALES	OUI	OUI	OUI, si + 3 mois	OUI, si + 3 mois	5-13.21 / 5-13.22 / 5-13.39
CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PARENTALES	OUI	OUI	NON (?)	NON (?)	7-4.07
SANTÉ / SÉCURITÉ	OUI	OUI	OUI, 2-1.05	OUI, 2-1.05	5-11.00
NON-DISCRIMINATION	OUI	OUI	OUI, 2-1.05	OUI, 2-1.05	5-14.00
MESURE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION	NON	NON	NON	NON	5-18.00
AVANTAGES RELIÉS À LA PRESTATION DU TRAVAIL					
JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS	OUI	Oui, min. au prorata	NON, 9% salaire LNT?	NON, 9% salaire LNT?	7-5.00
CONGÉS SPÉCIAUX	OUI	OUI	NON, 9% salaire LNT	NON, 9% salaire LNT	7-4.00
CONGÉS POUR AFFAIRES PERSONNELLES	NON (!)	NON (!)	NON, 9% salaire	NON, 9% salaire	7-4.03
CONGÉ SANS TRAITEMENT	OUI, en principe	OUI, en principe	NON	NON	7-3.00
CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ	NON	NON	NON	NON	7-4.09 à 7-4.18
VACANCES	OUI	OUI, prorata	NON, 8% 2-1.05	NON, 8% 2-1.05	7-7.00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	OUI	OUI	OUI	OUI	7-8.00
PERFECTIONNEMENT	OUI, en principe (politique locale)	OUI, en principe (politique locale)	NON 2-1.05	NON 2-1.05	7-10.00
TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE	OUI	OUI	OUI, 2-1.05	OUI, 2-1.05	8-3.00
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET CIVILE	OUI	OUI	OUI	OUI	8-7.00
EXERCICE DE LA FONCTION	OUI	OUI	OUI	OUI	8-8.00
ÉVALUATION DES ACTIVITÉS PROFESIONNELLES	OUI	OUI	5-3.09 ou entente locale	5-3.09 ou entente locale	8-9.00
PROCÉDURE DE GRIEF	OUI	OUI	OUI, 2-1.05	OUI, 2-1.05	9-0.00
DISPARITÉS RÉGIONALES	OUI	OUI	OUI	OUI	10-0.00
PARTICIPATION AU RREGOP	OUI	OUI	OUI	OUI	LOI

SURNUMÉRAIRE					
SUJET	35 HEURES	- 35 HEURES	35 HEURES	- 35 HEURES	ARTICLE OU CLAUSE
	+ 6 MOIS		-6 MOIS		
RÉMUNÉRATION					
VERSEMENT DU SALAIRE	Échelle annuelle / 260,9	Prorata	Taux horaire 1-1.32	Taux horaire 1-1.32, prorata	6-1.00 / 6-11.00
CLASSEMENT EXPÉRIENCE + SCOLARITÉ	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	OUI, à chaque réengagement	6-3.00 à 6-7.00 2-1.05
AVANCEMENT ÉCHELON	OUI si en poste 01/01 ou 07/01 NON si mise à pied	OUI si en poste 01/01 ou 07/01 NON si mise à pied	NON (?) 2-1.05	NON (?) 2-1.05	6-10.00
RÉGIME D'EMPLOI					
CONTRAT OU LETTRE D'ENGAGEMENT	OUI	OUI	OUI	OUI	5-3.04 / 2-1.05
DURÉE DE L'ENGAGEMENT	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	Durée prévue au contrat	5-1.00 / 5-3.01 / 8-1.00
PÉRIODE D'ESSAI	N/A	N/A	N/A	N/A	5-3.02
PERMANENCE	NON	NON	NON	NON	5-6.02
PRIORITÉ AU POSTE RÉGULIER	OUI, à 5-1.04 et 5-2.03 d)	OUI, à 5-1.04 et 5-2.03 d)	NON, à 5-1.04 OUI à 5-2.03 d)	NON à 5-1.04 OUI à 5-2.03 d)	5-2.00 / 5-1.04 b), c)
PRIORITÉ D'ENGAGEMENT SURNUMÉRAIRE ET REMPLAÇANT	OUI	OUI	OUI	OUI	5-3.09
ANCIENNETÉ	OUI	OUI, prorata	OUI	OUI, prorata	7-1.00
RÉGIMES SOCIAUX					
ASSURANCE-SALAIRE	OUI	OUI, prorata	NON, 2-1.05 9% salaire	NON, 2-1.05 9% salaire	5-10.31
CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES	OUI	OUI	NON 2-1.05	NON 2-1.05	5-10.40 A)
CONGÉS DE MALADIE NON MONNAYABLES	NON	NON	NON	NON	5-10.40 B)
ASSURANCES SSQ	OUI	OUI	NON	NON	5-10.09 à 5-10.30
CONGÉS DE MATERNITÉ / DE PATERNITÉ	OUI	OUI	OUI, si + 3 mois Sinon LNT	OUI, si + 3 mois Sinon LNT	5-13.00
PROLONGATION DU CONGÉ DE MATERNITÉ OU DE PATERNITÉ	5-13.33 a) seulement	5-13.33 a) seulement	OUI, en principe	OUI, en principe	5-13.33
CONGÉS SPÉCIAUX / CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS PARENTALES	OUI	OUI	OUI, si + 3 mois	OUI, si + 3 mois	5-13.21 / 5-13.22 / 5-13.39
CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PARENTALES	OUI	OUI	NON (?)	NON (?)	7-4.07
SANTÉ / SÉCURITÉ	OUI	OUI	OUI 2-1.05	OUI 2-1.05	5-11.00
NON-DISCRIMINATION	OUI	OUI	OUI 2-1.05	OUI 2-1.05	5-14.00
MESURE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION	NON	NON	NON	NON	5-18.00
AVANTAGES RELIÉS À LA PRESTATION DU TRAVAIL					
JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS	OUI	OUI, min. au prorata	NON, 9% salaire, LNT?	NON, 9% salaire, LNT?	7-5.00
CONGÉS SPÉCIAUX	OUI	OUI	NON, 9% salaire, LNT	NON, 9% salaire, LNT	7-4.00
CONGÉS POUR AFFAIRES PERSONNELLES	NON (!)	NON (!)	NON, 9%	NON, 9%	7-4.03
CONGÉ SANS TRAITEMENT	OUI, en principe	OUI, en principe	NON	NON	7-3.00
CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ	NON	NON	NON	NON	7-4.09 à 7-4.18
VACANCES	OUI	OUI, prorata	NON, 8% salaire 2-1.05	NON, 8% salaire 2-1.05	7-7.00
FRAIS DE DÉPLACEMENT	OUI	OUI	OUI	OUI	7-8.00
PERFECTIONNEMENT	OUI, en principe (politique locale)	OUI, en principe (politique locale)	NON 2-1.05	NON 2-1.05	7-10.00
TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE	OUI	OUI	OUI, 2-1.05	OUI, 2-1.05	8-3.00
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET CIVILE	OUI	OUI	OUI	OUI	8-7.00
EXERCICE DE LA FONCTION	OUI	OUI	OUI	OUI	8-8.00
ÉVALUATION DES ACTIVITÉS PROFESIONNELLES	OUI	OUI	5-3.09 ou entente locale	5-3.09 ou entente locale	8-9.00
PROCÉDURE DE GRIEF	OUI	OUI	OUI	OUI	9-0.00
DISPARITÉS RÉGIONALES					
PARTICIPATION AU RREGOP	OUI	OUI	OUI	OUI	LOI